

Année 2019
Séance du 10 avril 2019

N°21

**Objet : Avenant à la convention
entre PAA et le SMAVD afin
d'intégrer l'étude GRT Gaz,
dans le cadre de l'opération de
restructuration et de
renforcement du système de
protection de la commune des
Mées, contre les inondations de
la Durance**

EXTRAIT

2019-168

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
	TONELLI Corinne
	DE VALCKENAERE Gilles
	GRAVIERE Remy

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-21_10042019

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la loi MAPTAM du 27/01/2014, instaurant et définissant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations (GEMAPI),

Vu le décret 2015-526 en date du 12/05/2015, définissant les notions de système d'endiguement et de niveau de protection,

Vu la délibération N°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018, relative à l'exercice de la compétence GEMAPI,

Vu l'avenant à la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage initialement conclue entre le SMAVD et la commune des Mées, en date du 5 avril 2018 entérinant le portage des études confiées au SMAVD,

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1/01/2018, et que PAA est devenu maître d'ouvrage des études et travaux portant sur le système d'endiguement des Mées, en substitution de la commune des Mées gestionnaire historique des digues sur son territoire.

Le SMAVD a engagé des études relatives au projet de restructuration et renforcement du système de protection de la commune des Mées contre les inondations de la Durance en vue d'une fiabilisation de ce système jusqu'à la crue trentennale.

L'opération vise en effet le renforcement du système de protection contre les crues de la Durance de la commune des Mées et l'accompagnement du transit sédimentaire. La protection est assurée par différents ouvrages en remblai (notamment Epis de la Roberte et de Trabuc, Dignes Longitudinales amont et aval, Dignes de l'Annonciade et de la Chauchière) dont les caractéristiques géométriques et géotechniques doivent être substantiellement améliorées afin de les mettre à un niveau de sécurité à la mesure des enjeux qu'ils protègent.

Le projet du SMAVD se situe à proximité immédiate d'ouvrages de transport de gaz, la canalisation «Antenne Val de Durance» exploitée à une pression maximale en service (PMS) de 80 bar et le poste de distribution publique « Les Mées DP ».

En vue de permettre la réalisation du Projet, le SMAVD demande à l'Exploitant GRT GAZ d'étudier les impacts dudit projet sur les Ouvrages et les éventuels aménagements à mettre en œuvre.

Afin de définir les conditions d'exécution et les modalités financières dans lesquelles l'Exploitant GRT GAZ étudie les impacts du Projet du SMAVD sur les Ouvrages GRT Gaz et les aménagements à réaliser dans le cadre de la mise en compatibilité de ces Ouvrages avec le Projet, une convention entre le SMAVD et GRT Gaz est établie.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de cette convention sont notamment :

- de contribuer au bon déroulement du Projet du SMAVD,
- de préserver la sécurité des personnes et des biens dans l'environnement des Ouvrages,
- et de garantir la continuité d'alimentation en gaz naturel,
- de rechercher les meilleures conditions techniques et économiques de réalisation des aménagements compatibles avec la réalisation du Projet.
- de définir les mesures requises sur les Ouvrages (déplacement, protection ou adaptation);
- d'évaluer la faisabilité, le coût et le délai de ces mesures ;

REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-21_10042019

Dans la mesure où Provence Alpes Agglomération demeure maître d'ouvrage, la collectivité est, par définition, intéressée par l'ensemble des objectifs et conditions de ladite convention d'études, c'est pourquoi,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'approuver la signature par Monsieur le Président du SMAVD de la convention d'études jointe entre GRT Gaz et le SMAVD relative aux impacts du projet de fiabilisation du système de protection de la commune des Mées contre les inondations de la Durance jusqu'à la crue trentennale sur les ouvrages de GRT Gaz,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant à la convention de délégation en PAA et le SMAVD du 5 avril 2018, afin d'intégrer cette étude,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-21_10042019